



## **AMERIQUE/NICARAGUA - Pour la Présidence de la Conférence épiscopale, « le Nicaragua n'a besoin d'aucune réforme constitutionnelle »**

Managua (Agence Fides) – « Le Nicaragua n'a besoin d'aucune réforme de la Constitution. Il ne s'agit pas de réformes nécessaires » ont déclaré les Evêques du Nicaragua dans un communiqué envoyé à l'Agence Fides. La déclaration publiée hier, 22 novembre, par S.Exc. Mgr Sócrates René Sándigo Jirón, Evêque de Juigalpa et Président de la Conférence épiscopale du Nicaragua, et par S.Exc. Mgr Silvio José Báez, Evêque auxiliaire de Managua et Secrétaire général de la Conférence épiscopale, précise que « les propositions actuelles visent à favoriser l'établissement et la perpétuation d'un pouvoir absolu à longue échéance, exercé par une personne ou par un parti, de manière dynastique ou par l'intermédiaire d'une oligarchie politique et économique ».

Le document, qui a été remis aux parlementaires, réaffirme que les réformes proposées ne comportent pour le pays « aucun bénéfice » et qu'il serait beaucoup plus utile et urgent « de purifier et de rectifier la mentalité et la pratique par lesquels s'exercent le pouvoir ».

Les Evêques, qui citent Centesimus Annus (n.46), rappellent que « une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire ».

Sur la base de la proposition de réforme constitutionnelle, le Président Ortega pourrait chercher à être réélu de manière indéfinie et remporter les élections au premier tour à la majorité simple, outre à pouvoir prendre des décrets exécutifs ayant force et valeur de loi.

L'amendement accorde en outre de plus larges pouvoirs à l'armée, qui disposerait d'un contrôle total sur la radio et sur les télécommunications et prévoit mêmes que les officiers généraux pourraient occuper des charges publiques sans pour autant renoncer à leur carrière militaire.

Les réformes partielles constitutionnelles au Nicaragua demandent, pour être adoptées, deux votations et l'approbation d'au moins 60% des 92 députés de l'Assemblée nationale soit 56 voix. On rappellera à cet égard qu'au sein de l'Assemblée législative, les sandinistes disposent de 63 députés à savoir la majorité absolue. (CE) (Agence Fides 23/11/2013)

### > LINKS

Texte complet en espagnol: [http://www.fides.org/spa/attachments/view/file/nicaragua\\_no\\_reforma2013.doc](http://www.fides.org/spa/attachments/view/file/nicaragua_no_reforma2013.doc):